

Histoire de la cause de canonisation de saint François-Régis Clet

*Par Roberto D'Amico, c.m.
Postulateur général*

À l'Assemblée Générale de la Congrégation de la Mission tenue à Paris en 1835, la Province de Rome ayant proposé d'introduire la cause de béatification du confrère Francesco Folchi, mort en 1823 en odeur de sainteté, il fut décidé ce qui suit: « *...unanimes voce reiecta est propositio... quia humilitati instituti nostri minus consentanea...* »¹.

Ce décret qui fait autorité n'a pas encouragé, au moins pour un siècle, les procès de béatification et de canonisation dans la Communauté, d'autant plus que toutes les causes, depuis la moitié du dix-neuvième siècle, sont commencées plusieurs années après la mort des Confrères et des Filles de la Charité. Les postulateurs, dans la présentation des «Positio» à la Congrégation pour les Causes des Saints, ont allégué comme motif du retard des procès une certaine mentalité en vigueur dans la Communauté due à ce décret.

Une nouvelle intervention fut nécessaire en 1931 de la part du Père général François Verdier pour déclarer caduque cette norme².

Mais, les causes des martyrs François-Régis Clet et Jean-Gabriel Perboyre furent exclues de la rigueur de ce décret.

Les informations bien circonstanciées concernant le martyr de François-Régis Clet, survenu le 18 février 1820, arrivèrent vite à Rome et à Paris.

Le 10 octobre 1821, à peu de temps du martyr, le P. Santucci, Supérieur du Collège des Chinois de Naples, écrivait ainsi au P. Baccari, supérieur de Montecitorio :

«J'ai l'honneur de vous envoyer une relation du martyr de François-Régis Clet de cette respectable Congrégation, écrite par un certain François Mu catéchiste, et qui m'est parvenue de Macao, avec les lettres pour ce collège des chinois de Naples, de la part du Père Marchini, Procureur de la Mission de Chine. Quant à moi, pour ce qui me concerne, je suis rempli de joie avec mes confrères

¹ Acta conventu Congregationis Missionis, p. 246; et Conv. Gen. XVIII, sess. 8, an 1835.

² Cf. Lettre circulaire du 1^{er} janvier 1931 dans le Recueil des Circulaires des Supérieurs Généraux.

pour la gloire de Dieu et pour celle qui retombe sur votre communauté... Il me plaît d'espérer, que le nouveau glorieux martyr pour Jésus Christ, intercédéra auprès du Très-Haut, pour obtenir un accroissement de ferveur à vos zélés confrères...»³.

Après le martyre du vénéré confrère, la réputation de sainteté et de martyre étaient telles qu'en signe de vénération les chrétiens commencèrent à recueillir comme de précieuses reliques ce qui lui avait appartenu et qui avait touché son corps: les vêtements trempés de sang, les instruments de son ultime supplice, les chaînes.

Ces reliques furent tout de suite portées à Paris, et en 1833 Jean-Gabriel Perboyre, directeur des novices, montrant à ceux-ci les reliques de notre saint disait: «Voici l'habit d'un martyr, voici l'habit de M. Clet! Voici la corde avec laquelle il a été étranglé! Quel bonheur pour nous si nous avons un jour le même sort! ».

L'exemple de Clet et la mort de son frère Louis en route vers la Chine comme missionnaire poussèrent le même Perboyre à demander à aller en Chine, où le 11 septembre 1840, quatre ans à peine après son arrivée, se réalisa le désir qu'il avait exprimé devant ses séminaristes, donnant sa vie en témoignage de la foi par le martyre.

La nouvelle de ce nouveau martyr toucha profondément la communauté vinentienne. Le Père Général, M. Nozo, dans la circulaire du 1^{er} janvier 1841, annonçant la mort de Perboyre, écrivait ainsi: «Nous avons versé des larmes d'attendrissement et de consolation en apprenant avec quelle généreuse constance il a confessé Jésus-Christ au milieu des plus cruels tourments et avec quelle effusion de foi et d'amour il embrassait la croix en face de ses juges, la croix qu'on voulait lui faire fouler aux pieds... Son sang, nous en avons la confiance, sera une semence de chrétiens et fera naître pour cette mission, qui lui était si chère, des ouvriers capables de lui succéder... »⁴.

À cette époque, le Cardinal Filippo Fransoni était Préfet de la Congrégation pour la Propagation de la Foi. Il avait traité avec la Communauté l'ouverture de la mission en Éthiopie et il était en bonnes relations avec le Procureur près du Saint-Siège, le Père Vito Guarini. Ayant eu connaissance de ce nouveau martyr, il suggéra au Procureur du temps d'ouvrir le procès de canonisation pour les deux martyrs.

³ Lettre de Mgr Santucci, supérieur du Collège des Chinois de Naples au P. Baccari, Supérieur de Montecitorio à Rome.

⁴ Recueil des principales circulaires des Supérieurs généraux de la Congrégation de la Mission, tome II, p. 524.

Ainsi, le 12 juin 1843, après la demande formelle présentée par le P. Guarini, on constitua au Vatican une Commission pour décider de l'ouverture du procès et le 9 juillet, avec son avis favorable, le Pape Grégoire XVI déclara vénérables les deux martyrs, Clet et Perboyre, les unissant à 42 autres martyrs en Chine dont la cause avait déjà été examinée en 1840.

Les procès s'ouvrirent en Chine dans le Kiangsi et dans le Honan, et les témoins mirent en relief l'égale réputation de sainteté et de martyre que les deux serviteurs de Dieu avaient parmi les chrétiens chinois.

La cause de Jean-Gabriel se détacha vite de celle des autres martyrs de Chine; il fut béatifié en 1889.

Les procès de Rome et les deux célébrés en Chine furent présentés à la Congrégation pour les Causes des Saints, le 22 juillet 1893, en Congrégation ordinaire. Pour ce qui concerne la validité du procès à Rome, celle des procès de Chine et l'obéissance aux décrets d'Urbain VIII sur le «non culte», il fut répondu favorablement à la première et à la troisième question; toutefois, pour la validité des procès en Chine on convint de demander la confirmation du Pape pour la «sanatio» de tous les défauts de forme.

Le 23 juillet 1893, le Saint-Père ayant reçu un rapport sur chaque point, confirma les décisions et valida les procès qui s'étaient déroulés en Chine.

Le 3 février 1900 la congrégation particulière se réunit pour discuter sur ce qui demeurait douteux: *an costet de Martyrio eiusque causa, nec non de signis seu miraculis martyrium ipsum illustrantibus in casu et ad effectum de quo agitur.*

Le 25 février le Saint-Père donna son jugement favorable, c'est-à-dire le constat du martyre, de la cause du martyre et des miracles.

Enfin lors de la Congrégation générale du 25 mars il fut répondu affirmativement à la demande de procéder à la béatification. Le Saint-Père réserva son jugement pour implorer l'aide divine.

Le 8 avril, dimanche des Rameaux, il faisait promulguer le décret par lequel il décidait qu'on pouvait procéder à la béatification du Vénérable avec les autres martyrs de Chine.

Le 7 mai fut émis le Bref de béatification dans lequel Clet est présenté par ces paroles:

«La Congrégation de la Mission de saint Vincent de Paul, qui comprend toutes sortes de ministères et de charité et qui est tant

répandue sur les divers continents, aux autres martyrs a donné comme compagnon en Chine le Vénérable Serviteur de Dieu François Clet qui, ni accablé par les travaux apostoliques, ni effrayé par les dangers après les longs tourments d'une dure prison, étranglé et cruellement piétiné, soutint avec une constance extrême le long martyre».

Le 27 mai de la même année Léon XIII béatiffia François-Régis Clet avec 77 autres martyrs de Chine et du Viêt-Nam. Parmi ces martyrs, 49 appartenaient à la Société des Missions étrangères de Paris, 26 à la famille dominicaine et un était franciscain des Frères mineurs italiens.

À Saint-Lazare on célébra un triduum solennel en l'honneur du nouveau bienheureux les 25, 26 et 27 juin.

La canonisation

Les premières requêtes, tout au moins sous forme officielle, pour canoniser ensemble tous les martyrs de Chine béatifiés, apparurent avec l'appui direct de l'épiscopat chinois de Taiwan⁵.

En 1984 une commission se constitua pour promouvoir la cause, et les Évêques envoyèrent une demande formelle à la Congrégation pour les Causes des Saints.

Mais pour l'instant la requête resta sans réponse en ce sens que le Saint-Père, adhérant pourtant pleinement au projet d'une canonisation commune, n'estima pas opportun pour le moment d'aller plus loin, étant donné la situation politico-religieuse extrêmement délicate de la Chine continentale en cette période. C'est-à-dire qu'on eût le «*Dilata*».

Au Consistoire du 29 janvier 1996 la cause du bienheureux Jean-Gabriel Perboyre, conduite selon une procédure normale indépendante, fut conclue et sa canonisation fut fixée pour le 2 juin de la même année.

La nouvelle conduisit le nouvel Évêque de Kaohsiung, Paul Shan Si, Président de la Conférence épiscopale régionale chinoise de Taiwan, à s'adresser

⁵ Les bienheureux martyrs étaient 120, dont 86 de nationalité chinoise, parmi eux 4 prêtres, 2 séminaristes et 80 laïcs de diverses origines sociales. De 1648 à 1930, sept communautés religieuses eurent des membres martyrisés en Chine: Franciscains, Dominicains, Jésuites, Missions étrangères de Paris, Lazaristes, PIME, et Salésiens. Ces missionnaires sont de nationalité italienne, française, espagnole, belge, hollandaise: 6 évêques, 20 prêtres et 7 sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie. De même qu'en 1889 il fut le premier martyr de la Chine à être béatifié, de même en 1996 Saint Jean Gabriel Perboyre a précédé tous les autres martyrs de Chine pour la canonisation.

à Jean-Paul II le 28 février 1996 pour qu'il déclare saints tous les autres bienheureux martyrs.

En effet le 70^{ème} anniversaire de la consécration des premiers Évêques natifs de Chine tombait en 1996, ainsi que le 60^{ème} anniversaire de la constitution de la hiérarchie catholique dans ce pays frappé pour un demi siècle d'une persécution religieuse atroce, supportée par le clergé et les fidèles avec une héroïque persévérance à l'imitation des bienheureux martyrs. Ces motifs furent estimés pastoralement valides par l'Église de Chine et ils fondèrent ensuite la dispense du miracle global prescrit selon la loi canonique, puisqu'il était par ailleurs impossible d'instruire en Chine continentale des procès diocésains sur d'éventuels cas de miracle.

À la lettre du Président de la Conférence fit suite le 10 avril une supplique signée des 9 Évêques de Taiwan, invitant Jean-Paul II à présider la cérémonie en cette même année, dédiée par l'Église locale à l'étude catéchétique et à l'évangélisation, favorisées par la traduction du catéchisme de l'Église catholique.

En date du 16 avril 1996 le Cardinal Angelo Sodano, Secrétaire d'Etat répondit que dans l'impossibilité de renvoyer la canonisation du bienheureux Perboyre pour l'unir à celle des autres bienheureux, il assurait que la question était à l'étude à la Congrégation pour les Causes des Saints, pour parvenir à une solution rapide et adéquate.

En réalité, le Saint-Père avait retenu opportun d'enlever le *dilata* de 1984 et avait chargé le Dicastère compétent d'examiner la proposition des Évêques.

Après une rencontre qui eut lieu au début de mars 1996 entre les prélats de la Congrégation pour les Causes des Saints et trois postulants, on retint opportun de convoquer les sept postulants concernés par les divers groupes de martyrs.

Dans la réunion, tenue le 10 avril, on décida d'envoyer à Jean-Paul II un «*Supplex libellus*» commun, pour demander l'unification des Causes individuelles correspondant aux groupes de martyrs, en vue d'une seule canonisation. Les postulants adhérèrent aux raisons ecclésiales des Évêques de Taiwan et s'en remirent au Saint-Père pour le reste de la procédure.

Le même Jean-Paul II dans l'homélie de la canonisation de Jean-Gabriel Perboyre, le 2 juin, s'exprimait ainsi:

A la mémoire de Jean-Gabriel Perboyre que nous célébrons aujourd'hui nous voulons unir la mémoire de tous ceux qui ont

témoigné du nom de Jésus-Christ sur la terre de Chine au cours des siècles passés. Je pense en particulier aux bienheureux martyrs dont la canonisation commune, souhaitée par de nombreux fidèles, pourrait un jour être un signe d'espérance pour l'Eglise présente au sein de ce peuple, dont je demeure très proche par le cœur et par la prière⁶.

Le 15 juin, les sept postulateurs, encouragés par les paroles du Saint-Père présentèrent quelques observations à propos de la procédure. Elles étaient accompagnées de deux recueils de cas semblables concernant la jurisprudence adoptée par le Saint-Siège pour l'unification des causes de bienheureux martyrs en une seule canonisation et pour la dispense du miracle.

Une fois transmise au Saint-Père la problématique étudiée pour une organisation définitive, la Secrétairerie d'Etat, par une lettre du 31 octobre 1996, communiqua au Dicastère les conditions à suivre.

Les postulateurs, informés par la Congrégation pour les Causes des Saints, s'engagèrent donc à préparer un recueil de documentation ou «dossier» pour chaque groupe de Martyrs, répondant aux trois questions suivantes:

- nécessité de prouver une *fama martyrii* continue;
- documentation approfondie pour chaque groupe concernant la fama signorum ainsi que des faits sur la persévérance de nombreux chrétiens dans la foi et sur la survivance de l'Église en Chine, à attribuer à l'invocation et à l'émulation des martyrs: conditions préalables pour avoir la possibilité de demander au Saint-Père la dispense du miracle;
- unification éventuelle des 7 groupes de bienheureux chinois, selon l'appréciation des requérants.

Le 27 avril 1997, les différents dossiers préparés par les 7 postulateurs furent présentés à la Congrégation pour les Causes des Saints.

Au mois de novembre 1999, trois consultants de la Congrégation, après avoir étudié de façon approfondie les divers dossiers, émirent un vœu favorable «ad ulteriora».

Le 11 janvier 2000 parût le décret d'unification des causes et, le 22 du même mois, le Saint-Père décrétait qu'on pouvait procéder à la canonisation des 120 bienheureux.

Le 10 mars Sa Sainteté Jean-Paul II, au Consistoire public, annonçait la canonisation des 120 martyrs de Chine pour le 1^{er} octobre 2000.

⁶ L'Osservatore romano, 3-4 juin 1996.

Culte envers le saint martyr

Les missionnaires qui avaient travaillé en Chine affirmaient que Clet était très vénéré et connu à cause de sa longue activité apostolique d'environ 30 ans, de ses vertus, de sa préparation culturelle et enfin de son glorieux martyre.

Aussitôt après le martyre à U-tch'ang-fu ses bourreaux l'ensevelirent près du lieu où il avait été exécuté, dans le terrain des criminels. Mais la précieuse dépouille n'y demeura pas longtemps, car les fidèles s'étant mis d'accord entre eux, le transportèrent de nuit à Hong-cian ou Montagne rouge, dans le cimetière des chrétiens. Il y demeura vénéré avec une grande ferveur par les croyants.

Quand en 1843 il fut déclaré vénérable en même temps que son saint confrère Jean-Gabriel Perboyre, les supérieurs de la Congrégation de la Mission voulurent que les restes mortels des deux martyrs soient transportés à Paris, dans la chapelle de la Maison-Mère de la Congrégation, et ils s'adressèrent à Mgr Delaplace, lazariste évêque en Chine.

Les fidèles chinois étant parvenus à connaître cette requête envoyèrent une supplique à Mgr Delaplace, le suppliant de laisser les reliques du Père Lieu, nom chinois de Clet, en terre de Chine:

Au nom de tous les chrétiens du Hou-Qouang nous adressons la présente supplique pour obtenir de garder parmi nous le Corps saint du Vénérable Clet, pour la mémoire éternelle de son martyre...

Nous vous supplions néanmoins de considérer que si les vestiges des saints exemples ne restent pas dans leur lieu primitif, il est à craindre qu'ils ne soient effacés avec le temps. Voilà pourquoi nous vous adressons en commun cette humble supplique, vous conjurant d'avoir égard à l'affection de tout ce troupeau de fidèles, et de lui laisser le Corps de son ancien Pasteur⁷.

Malgré cette demande, le 23 mai 1853, les restes de Clet furent exhumés en présence de Mgr Delaplace, lazariste, et de Mgr Spelta, successeur de Mgr Rizzolati, et ils furent portés d'abord à Ningpo, puis à Paris.

Le 30 juin 1869, les reliques de l'héroïque martyr, après un voyage long et aventureux, furent accueillies par de grandes fêtes à Paris, à la Maison-Mère de la Mission.

⁷ Cf. Annales de la Congrégation de la Mission, t. XXXIV, p. 306-307.

Le 6 septembre 1878, dans la salle des reliques de la Maison-Mère de Saint-Lazare, l'évêque auxiliaire de Paris, Mgr Richard, après un examen approfondi fait par deux médecins, conclut à la reconnaissance canonique des restes mortels du Vénéral.

Les restes mortels revenus à Paris, la vénération s'est développée de manière particulière et après la béatification, un autel fut dédié à sa mémoire.

La figure de Clet est demeurée un peu à l'ombre de celle de son confrère saint Jean-Gabriel Perboyre; ce dernier, choisi comme protecteur de nos séminaires, était donc plus connu et par conséquent plus vénéré.

Dans toutes les églises de la Congrégation et de la Compagnie des Filles de la Charité, en plus des chapelles et des autels dédiés à Perboyre, se trouve une image ou un tableau qui représente François-Régis Clet au pied d'un échafaud en forme de croix, avec une corde entre les mains, signe de sa mort par strangulation.

À Grenoble, près du baptistère, il y a une grande stèle qui rappelle aux fidèles le baptême de leur compatriote martyr de la foi.

Aux archives de la Maison-Mère de Paris, on conserve quelques lettres qui informent sur les grâces obtenues par l'intercession du saint: ce sont diverses guérisons décrites souvent par des Filles de la Charité qui prêtent leur service auprès des malades dans les hôpitaux; ou bien, qui pour des situations personnelles dans les cas plus graves s'étaient adressées à l'intercession du Bienheureux François-Régis Clet⁸ et avaient été exaucées dans leurs prières.

L'Archevêque de Hankow, Mgr Dong Guang Ding (aujourd'hui décédé), en 1988, affirmait que le souvenir des martyrs Clet et Perboyre était demeuré vivant dans la région.

En février 1994, il écrivait: *au commencement de la révolution culturelle les stèles qui furent mises en Chine sur les tombes de Clet et de Perboyre furent cachées par les chrétiens de peur qu'elles soient profanées et brisées. Il fit rechercher ces stèles. Elles furent retrouvées: celle de Perboyre était entière, alors que celle de Clet était incomplète, sans l'inscription chinoise; il les fit mettre avec honneur dans le séminaire patriotique régional de Wuhan, afin que les futurs prêtres de la région se souviennent de ceux qui furent leurs pères dans la foi.*

⁸ Cf. Annales de la Congrégation de la Mission, 65 (585-587); 66 (145, 497); 67 (459-460); 68 (132). Les originaux qui sont conservés aux archives de la Maison-Mère sont numérotés... 27, 34, 39, 40... et l'un est sans numéro, ce sont des lettres adressées au Père Général.

Conclusion

Le 1^{er} octobre du grand Jubilé de l'an 2000, par la canonisation des martyrs de Chine, l'Église a voulu exalter la sainteté et la constance dans la foi de l'Église de ce pays, malgré les persécutions qu'elle a subies.

Il était beau que soient exaltés ensemble dans la même gloire les chrétiens de Chine et les missionnaires européens.

François-Régis Clet, sympathique, aimable, cordial et disponible, très accueillant, aimait les chinois et ceux-ci l'aimaient. La situation d'extrême pauvreté dans laquelle il se trouvait pour travailler le toucha profondément. Le P. Joseph Ly, qui depuis son enfance l'avait connu écrivit avec admiration: *le cœur et l'esprit du Père Lieu (nom chinois de notre martyr) était une grande lanterne.*

Par la canonisation, la '*grande lanterne*' sort de l'ombre et éclaire ceux qui dans l'Église se sentent appelés à annoncer l'Évangile aux pauvres d'aujourd'hui.

(Traduction : JEAN LANDOUSIES, C.M.)